

COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE

CONSEIL MUNICIPAL du 24 Mai 2017

PRESENTS : Mr SOURDILLE Pierre, Mme BONHOMME Virginie, Mr CHABANNES Raymond, Mme MARTIN Amandine, Mr MATHIEU Fabrice, Mme VAILLS Véronique, MM. LAPORTE Laurent, MAITRE Christophe, BOURSANGE Daniel.

ABSENTS : Mme ESBELIN Nicole (pouvoir à Mr MATHIEU Fabrice), Mr EMIREN Bernard (pouvoir à Mme VAILLS Véronique), Mr BATARD Jérôme, Mme COMPTOUR Françoise (pouvoir à Mr SOURDILLE Pierre), Mme BATISTA Martine (pouvoir à Mme MARTIN Amandine).

Modification des statuts du SIEG : La modification des statuts du SIEG est motivée par la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, l'organisation territoriale, la transition énergétique et le schéma de coopération intercommunale. La modification des statuts qu'il est nécessaire d'approuver porte sur l'intégration de Clermont Auvergne Métropole, la création de 13 secteurs, le principe de représentation et le mode de consultation des membres du syndicat.

Après délibération, les membres du Conseil approuvent la modification des statuts du SIEG à l'unanimité.

Elections législatives :

Elles auront lieu les dimanches 11 et 18 Juin 2017 entre 8 h 00 et 18 h 00.

Les tours de garde ont été répartis.

Virement de crédits assainissement : L'arrivée tardive d'une dernière facture pour la première tranche des travaux d'assainissement nécessite un vote de transfert de crédits de 4 000 € depuis la ligne prévue en imprévus article 020 vers l'article 2315 du programme assainissement 2016. Accord pris à l'unanimité

Décision modificative : Suite à une erreur d'imputation de l'emprunt pour les travaux de l'école, le Conseil, à l'unanimité, vote des virements de crédits sur le budget 2017 :

+ 200 000 € article 1641 chapitre 16 opérations financières

- 200 000 € article 1641 chapitre 040 opérations d'ordre

Subvention SOS animaux : Pour une question d'équilibre de trésorerie, l'association SOS animaux demande la possibilité d'avoir le versement de sa subvention l'année en cours au lieu du début d'année suivante (subventions votées en décembre).

Accord pris à l'unanimité - subvention allouée 0.56 € par habitant soit 648.48 € pour 2017.

Changements horaires : La proposition de délibération fixant les horaires des employés de la voirie de la commune a été validée par les membres du Comité Technique du Centre de Gestion (élus et représentants syndicaux). Le Conseil approuve définitivement le changement à l'unanimité.

Atelier d'éveil : Le Conseil Municipal donne son accord pour accueillir éventuellement un atelier d'éveil organisé par API.

Panneaux publicitaires : Le Conseil Municipal s'oppose à l'installation de panneaux publicitaires sur le domaine public de la commune.

Participation saison culturelle API : Le Conseil Municipal donne son accord pour accueillir éventuellement des spectacles dans le cadre de la saison culturelle organisée par API.

Limitation de vitesse : L'arrêté du 23/05/2017 fixe la limitation de la vitesse à 70 km/h sur la RD214 entre PR14+100 et PR14+515. La mise en place de la signalisation sera à la charge du Conseil Départemental.

Prochain conseil : Vendredi 30 Juin 2017 à 20h00